



COMMUNE DE MAUGUIO CARNON

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE BUDGET PRIMITIF 2026



Présentée en Commission Finances le 10 février 2026

SOMMAIRE

CADRE GÉNÉRAL	3
CONTEXTE ÉCONOMIQUE, LÉGAL ET FINANCIER DE LA COMMUNE DE MAUGUIO CARNON	3
PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026	4
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE	5
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5
2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	9
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12
1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	12
2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	14
III. CRÉDITS D'INVESTISSEMENT (ET LE CAS ÉCHÉANT DE FONCTIONNEMENT PLURIANNUELS)	17
IV. SYNTHÈSE DU BP 2026 PAR POLITIQUES PUBLIQUES	17
V. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	18
VI. L'ÉTAT DE LA DETTE	18
VII. LES RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE	18
BUDGET ANNEXE DU PORT	19
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	19
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20
II. LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	22
1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	22
2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	23
III. L'ÉTAT DE LA DETTE	25
BUDGETS CONSOLIDÉS (VILLE + PORT)	26

CADRE GÉNÉRAL

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 1612-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT), est annexée à la délibération du vote du budget primitif (BP) une note de présentation brève et synthétique.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE, LÉGAL ET FINANCIER DE LA COMMUNE DE MAUGUIO CARNON

Au niveau national, le contexte financier est marqué par la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques. Dans l'attente de la promulgation officielle du budget de l'État prévue à la mi-février, les mesures financières ayant un impact direct sur le BP de la Ville sont anticipées. Le dernier projet de loi (du 23 janvier 2026), sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité, modifie certaines desdites mesures, en excluant notamment les communes du champ du dispositif de lissage conjoncturel (DILICO). Le calendrier n'a pas permis d'intégrer ces ultimes modifications au BP 2026 : elles auront pour effet d'améliorer les ratios de la Ville, tout particulièrement sur l'épargne.

	2023	2024	2025	2026 avec DILICO	2026 sans DILICO
Epargne brute	3 867 680	2 392 505	3 584 318	2 120 269	2 740 869
Epargne nette	3 014 081	1 612 462	2 716 593	1 020 269	1 640 869
Taux d'épargne brute (en %)	12,5%	7,4%	11,0%	6,6%	8,5%
Ratio de désendettement	2,0	4,2	3,4	5,2	4,0

Dans ce contexte, le BP 2026 de la Ville de Mauguio Carnon présente une participation à l'effort national de redressement des finances publiques à hauteur de **1,32 M€** tant en dépenses qu'en recettes :

DÉPENSES	
DILICO	+ 502 000 €
CNRACL	+ 230 000 €
RECETTES	
Compensation TFB locaux industriels	- 100 000 €
DGF	- 177 000 €
FCTVA fonctionnement	- 114 000 €
THRS (GMBI)	- 200 000 €
SOIT 1,32 M € D'IMPACT SUR LE BP 2026	

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

La préparation du budget primitif 2026 s'inscrit dans un contexte particulièrement contraint et incertain. Elle constitue un véritable exercice d'équilibriste, rendu d'autant plus complexe par un projet de loi de finances encore en discussion lors de la préparation des maquettes budgétaires dont les impacts pour la commune sont estimés à hauteur de 1,3 millions d'euros. La participation des communes au redressement des finances de l'Etat est maintenue dans cette présentation, nous restons dans l'attente du passage devant le Conseil Constitutionnel qui pourrait censurer l'inégalité de traitement entre communes et EPCI.

Dans ce cadre, le budget qui vous est présenté se veut avant tout responsable à plusieurs titres : responsable en matière d'équilibre financier, de maîtrise des dépenses publiques et d'optimisation des recettes. Il répond à une exigence de sincérité et de prudence, tout en garantissant la continuité du service public local.

Ce budget permettra aux services municipaux de poursuivre leurs actions au service des administrés : notamment assurer l'entretien des écoles, des bâtiments communaux et de la voirie, assurer la tranquillité publique, maintenir la propreté des espaces publics, accueillir les élèves dans de bonnes conditions et garantir le versement des subventions indispensables au fonctionnement des associations.

Le budget primitif 2026 est équilibré sans augmentation des taux d'imposition. Cet équilibre a été atteint grâce à un travail approfondi d'optimisation des dépenses et des recettes, sans solliciter davantage les contribuables. Certains choix ont toutefois été nécessaires : des actions ont été revues ou différées, et une participation des usagers au financement de certaines politiques publiques a été privilégiée.

Il convient de rappeler que le budget communal est un vase communicant : toute diminution de recettes doit être compensée par la création de nouvelles ressources ou par une réduction des dépenses. À cet égard, la future équipe municipale, issue des prochaines élections, disposera de la faculté de modifier ce budget et devra assumer pleinement la responsabilité des choix qu'elle effectuera.

Enfin, ce budget est sincère, transparent, sain : l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune sont inscrites, les subventions aux associations sont maintenues, et nos ratios financiers sont très satisfaisants, en amélioration par rapport aux premières estimations.

Ce budget permet ainsi de préserver les politiques publiques locales et de maintenir l'entretien des espaces publics, tout en garantissant une gestion rigoureuse et responsable des finances communales. Ces principes, je les ai appliqués et défendus avec mes équipes au cours de mes différents mandats.

Le Maire,
Yvon Bourrel

BUGDET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement	BP+DM 2025	BP 2026	Évolution BP 25 / BP 26
Atténuation de charges	345 000,00 €	345 000,00 €	0,0%
Produits des services et du domaine	3 499 957,23 €	3 394 000,00 €	-3,0%
Impôts et taxes (sauf 731)	9 161 601,00 €	9 161 601,00 €	0,0%
Fiscalité locale	17 786 500,00 €	17 639 057,00 €	-0,8%
Dotations et participations	1 078 144,00 €	885 500,00 €	-17,9%
Autres produits de gestion courante	469 033,00 €	425 000,00 €	-9,4%
Produits financiers	- €	- €	-
Produits exceptionnels	10 000,00 €	10 611,46 €	6,1%
Reprises amort., dépréciations, prov.	323,00 €	242 500,00 €	74977,4%
TOTAL RECETTES RÉELLES	32 350 558,23 €	32 103 269,46 €	-0,8%
002 Résultat reporté	1 384 741,77 €	1 789 030,54 €	29,2%
Opérations ordre transf. entre sections	316 700,00 €	316 700,00 €	0,0%
Opérations ordre intérieur de la section	- €	- €	-
TOTAL DES RECETTES INSCRITES AU BUDGET	34 052 000,00 €	34 209 000,00 €	0,5%

De BP à BP, les recettes réelles de fonctionnement reculent légèrement (-0,8 %). Cette évolution reflète le faible dynamisme des recettes communales, marqué par la perte de la DGF et par une progression modérée des bases fiscales, liée à la fois à l'inflation et à leur évolution physique.

1. Les atténuations de charges : 345 000 € (pas d'évolution)

Ce chapitre intègre le remboursement des cotisations et la part salariale sur les tickets restaurants.

2. Les produits des services et du domaine (chap. 70) : 3 394 000 € (-3%)

Le montant total de ces recettes s'élève à 3 394 000 € pour le BP 2026.

Les recettes issues des droits de stationnement augmentent légèrement : 2 400 000 € (redevances et forfaits post-stationnement) sont prévus au BP 2026. Déployée dans le cadre du projet Mauguio Carnon 2030, la redevance de stationnement constitue un outil d'aménagement au service du territoire. Inscrite dans une démarche de transition écologique, elle vise à réguler l'usage de la voiture au sein de la station balnéaire et à encourager le recours aux mobilités douces. Les aménagements réalisés depuis 2021 s'inscrivent pleinement dans cette logique, avec la création d'un parking d'entrée de ville et le développement significatif du réseau de pistes cyclables, financés par les recettes issues du stationnement. Cette redevance permet également de lutter efficacement contre les voitures ventouses et de garantir le bon usage du domaine public sans pénaliser les résidents ou les professionnels qui bénéficient d'une tarification préférentielle de 20 € par an.

Ce chapitre comptabilise également l'ensemble des flux croisés, correspondant notamment aux remboursements de personnel mis à disposition (Port, agglomération du Pays de l'Or...), pour un montant de 550 000 €.

Ce chapitre intègre aussi les produits des services et du domaine, pour lesquels une diminution est constatée sur 2026 (-105 957 €), ce qui explique la baisse du chapitre au global.

3. Impôts et taxes

➤ **L'attribution de compensation : 9 161 601 € (pas d'évolution)**

C'est le principal flux financier entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par la commune à l'agglomération du Pays de l'Or. Au 1^{er} janvier 2020, la commune a transféré la compétence obligatoire de la gestion des eaux pluviales urbaines à l'agglomération. Le transfert des charges est lissé sur trois ans, afin de rendre supportable le montant des charges transférées et permettre une évaluation plus précise des charges de renouvellement.

Les charges transférées au titre de la gestion des eaux pluviales sont déduites en fonctionnement, pour la partie relative à l'entretien des réseaux - l'attribution de compensation en fonctionnement s'établit à 9 161 601 € en 2026, montant identique à 2025.

Les charges transférées concernant le renouvellement des réseaux seront comptabilisées sur la section d'investissement à hauteur de 313 000 € (en augmentation de +45%).

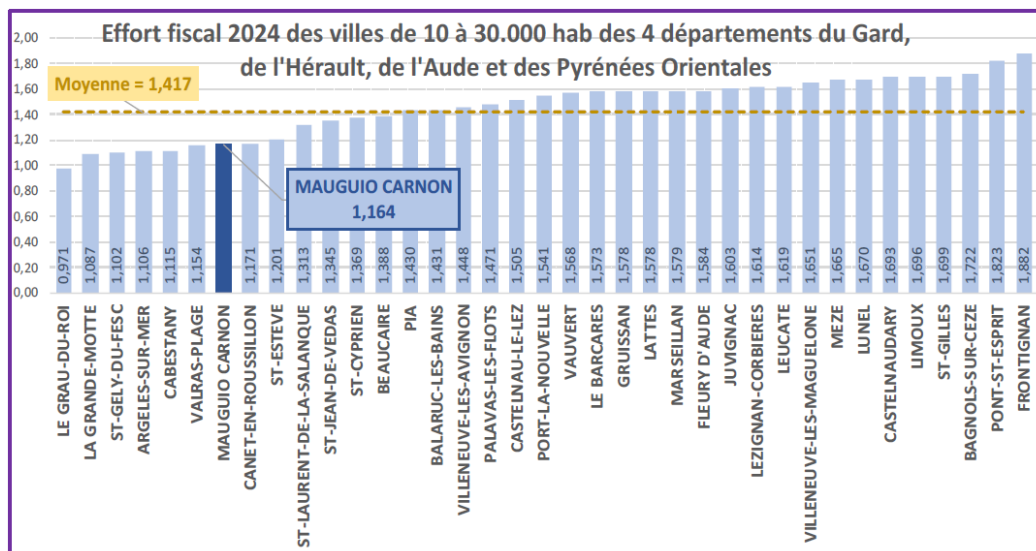
➤ **La fiscalité locale : 17 639 057 € (-0,8%)**

La fiscalité directe regroupe les taxes directes locales suivantes : taxe d'habitation sur les résidences secondaires et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Le produit issu de la fiscalité directe dépend de deux facteurs : le taux, voté par l'assemblée délibérante ; l'assiette, définie par les bases cadastrales et revalorisée annuellement.

Sur l'ensemble du mandat, aucune augmentation des taux de fiscalité n'a été votée afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages. Les taux en vigueur se déclinent comme suit :

	2025	2026
Taxe foncière (bâti)	39,05%	39,05%
Taxe foncière (non bâti)	90,26%	90,26%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	14,68%	14,68%

Les taux communaux restent donc stables sur la période et l'effort fiscal (indicateur permettant d'évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables d'une commune) de la Ville se situe en-deçà de la moyenne constatée sur un panel de 37 communes comparables :



Source: données Cabinet Michel Klopfer

La recette prévisionnelle 2026 diminue par rapport à 2025 (-187 587 €), malgré les effets de la revalorisation forfaitaire des bases foncières. S'agissant des locaux d'habitation, un coefficient s'applique sur les bases fiscales. Le coefficient de revalorisation forfaitaire est défini chaque année en loi de finances. Il est indexé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre N- 1.

Pour 2026, le coefficient de revalorisation forfaitaire pour 2026 serait de 1% avec les prévisions actuelles de l'inflation. Il est aussi appliqué une évolution physique des bases de 0,5% qui suit la tendance de ces dernières années. Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), le coefficient de revalorisation de 1,5% a été également appliqué. Pour rappel, le décret du 25 août 2023 a intégré la ville de Mauguio Carnon dans le nouveau périmètre de la taxe sur les logements vacants, l'autorisant ainsi à majorer de 5 à 60% la THRS. La Ville a décidé de ne pas appliquer cette majoration.

La baisse constatée de la fiscalité malgré les effets attendus à la hausse des coefficients de revalorisation des bases résulte de l'effet des correctifs appliqués par l'administration fiscale à la suite des erreurs de déclaration sur la plateforme GMBI. Ces correctifs intervenus en décembre 2025 ont un impact à la baisse sur le produit fiscal de 200 000€.

➤ **Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** désignent les taxes dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'Etat et qui sont assises sur les cessions d'immeubles à titre onéreux. Pour le BP 2026, une progression de 100 000 € du produit des DMTO est anticipée, portant le montant total à 1 100 000 €, en lien avec le niveau des transactions observées sur le territoire.

➤ **La taxe locale sur la publicité extérieure**, mise en place par la Ville en 2011, est due par toute entreprise exploitant un support publicitaire fixe (dispositif publicitaire, enseigne ou pré-enseigne) et ce, quelle que soit la nature de son activité. Les recettes générées par cette taxe sont globalement stables, le produit attendu en 2026 s'élève à 160 000 €, un montant identique à celui du BP 2025.

➤ **Le produit de la taxe de séjour**, due par tout vacancier séjournant dans un meublé de tourisme ou un établissement d'hébergement professionnel, est affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune. Les prévisions pour 2026 ont été établies avec prudence et s'élèvent à 460 000 €. La généralisation du numéro d'enregistrement, qui découle de la loi du 19 novembre 2024, permettra d'optimiser le contrôle des déclarations et des reversements de la taxe collectée, ses effets ne seront produits qu'à compter de 2027.

➤ **Les droits de place** sont des recettes de nature fiscale perçues en contrepartie de l'occupation du domaine public à des fins d'exploitation commerciale. Les recettes prévisionnelles pour 2026 sont estimées à 335 000 €, à l'identique du BP 2025.

➤ **La taxe sur la consommation finale d'électricité** est estimée à 600 000 € pour 2026. Ce montant correspond au reversement estimé de la taxe, net des frais de déclaration et de versement prélevés au profit des fournisseurs. Une baisse de 50 000€ a été anticipée.

4. Les dotations et participations versées (chap. 74) : 885 500 € (-17,9%)

Les dotations comprennent la DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations.

➤ La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF constitue la principale dotation de l'Etat aux collectivités territoriales. La DGF perçue par la ville de Mauguio est composée de la dotation forfaitaire et de la dotation touristique.

La dotation forfaitaire varie selon deux critères : elle progresse en fonction de la dynamique de la population, d'une part ; elle supporte, d'autre part, pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 75 % du potentiel fiscal moyen par habitant constaté pour l'ensemble des communes, un écrêtement qui permet de financer l'intégralité des enveloppes supplémentaires accordées au titre de la péréquation verticale (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale).

La population DGF de Mauguio passe de 20 493 à 20 699 habitants entre 2025 et 2026, soit une augmentation de +1%, représentant près de 2,5 fois la moyenne nationale (0,39%). Toutefois, cette évolution ne suffit pas à garantir une dotation positive. Par mesure de prudence, le montant de la DGF est ainsi fixé à 0 € pour le BP 2026.

➤ Les autres dotations et participations

La commune perçoit des dotations de l'Etat à différents titres, par exemple, pour le recensement, les titres sécurisés. Le montant inscrit au BP 2026 est estimé à 52 000 €.

Dans le cadre d'un tourisme 4 saisons, la commune souhaite mutualiser les compétences des services de la Ville et de l'Office du tourisme pour déployer une offre d'animation touristique attractive. Dans ce cadre, il convient de comptabiliser les flux croisés entre ces deux structures à hauteur de 255 000 € afin de répondre aux exigences de la comptabilité publique.

➤ Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux

Le BP 2026 prévoit 566 000 € de compensation pour les exonérations fiscales.

5. Les autres produits de gestion courante (chap. 75) : 425 000 € (-9,4%)

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 425 000 € pour 2026, dont 335 000 € de revenus des immeubles.

6. Reprises de provisions (chap. 78) : 242 500 €

Ce chapitre comptabilise les reprises sur provisions pour financer les admissions en non-valeur, proposées par le comptable public et prévues en dépenses de fonctionnement.

7. Le résultat reporté

La commune intègre au budget primitif les résultats constatés de manière anticipée de l'exercice 2025. Cette reprise anticipée permet, après affectation du résultat de fonctionnement au besoin de financement de l'investissement, d'inscrire un montant de 1 789 030 € en recettes de fonctionnement. Ce résultat en nette évolution (+ 29,2%) par rapport à 2024 permet d'assurer un fonds de roulement en début d'exercice suffisant pour financer la section d'investissement.

Conclusion

Pour 2026, les recettes de fonctionnement évoluent dans un contexte de recettes peu dynamiques et de contraintes financières renforcées. La Ville a évalué les montants avec prudence, compte tenu du contexte national. Elle poursuit donc sa gestion rigoureuse et les efforts entrepris pour réduire le train de vie de la collectivité, sans recourir au levier fiscal afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages.

2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement	BP+DM 2025	BP 2026	Évolution BP 25 / BP 26
Charges à caractère général (dépenses pour le fonctionnement des services)	7 573 778,00 €	6 960 000,00 €	-8,1%
Charges de personnel et frais assimilés	17 812 000,00 €	17 770 000,00 €	-0,2%
Atténuation de produits	1 065 840,00 €	1 556 000,00 €	46,0%
Charges de gestion courante (participations obligatoires)	3 183 724,50 €	3 261 000,00 €	2,4%
Charges financières ICNE inclus	490 000,00 €	435 000,00 €	-11,2%
Charges spécifiques	4 897,50 €	1 000,00 €	-79,6%
Dotations aux provisions, dépréciations	35 640,00 €	- €	-100,0%
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	30 165 880,00 €	29 983 000,00 €	-0,6%
Virement à la section d'investissement	2 406 120,00 €	2 626 000,00 €	9,1%
Opérations ordre transf. entre sections	1 480 000,00 €	1 600 000,00 €	8,1%
Opérations ordre intérieur de la section	- €	- €	-
TOTAL DES DÉPENSES INSCRITES AU BUDGET	34 052 000,00 €	34 209 000,00 €	0,5%

En 2026, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 29 983 000 €, en légère diminution par rapport au BP 2025 (-0,6%). Cette évolution globale maîtrisée résulte d'un effort constant de rationalisation des charges, malgré certaines hausses ciblées et incompressibles liées notamment aux besoins de fonctionnement et à la qualité du service public. La maîtrise de plusieurs postes de dépenses permet ainsi de contenir le niveau global des charges et de préserver l'équilibre financier de la collectivité dans un contexte contraint.

1. Charges à caractère général : 6 960 000 € (-8,1%)

Les charges à caractère général représentent le deuxième poste de dépenses le plus important après les dépenses de personnel. Il s'agit des dépenses permettant d'assurer le fonctionnement quotidien des services de la collectivité (ex : dépenses d'énergie, d'eau, entretien des bâtiments, des espaces verts, fournitures scolaires, manifestations, etc.). Le montant prévu au BP 2026 est de 6 960 000 €.

La Ville poursuit sa gestion rigoureuse et proactive de maîtrise des dépenses. Plutôt que de recourir au levier fiscal, elle recherche des marges de manœuvre dans son propre train de vie : renégociation des marchés publics, rationalisation des consommations, sobriété énergétique, mutualisation des achats. L'objectif est clair : absorber les hausses des dépenses incompressibles tout en préservant la qualité du service public.

- **Des augmentations incompressibles** : maintenance des dispositifs de sécurité de vidéosurveillance (+112 K€) ; évolution des contrats d'assurances et des niveaux de

couverture (+38 K€) ; augmentation des contrats de prestations de services, notamment l'entretien des sept sanitaires publics automatiques (12 000 € / an / sanitaire) ; nettoyage de la voirie (désherbage et curage fossé) (+22 K€) ; amélioration du cadre de vie avec l'intégration de l'entretien des espaces verts de la ZAC Font de Mauguio (+40 K€).

- **Les économies réalisées** : les services ont mis en œuvre plusieurs mesures d'économies ciblées afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité du service public. Ces économies concernent notamment : la rationalisation des manifestations (-84 K€) dont la suppression du Wingfoil pour 2026 (-29 K€) ; les dépenses d'énergie et de fluides (-73 K€) ; l'optimisation des coûts liés à la cybersécurité par renégociation du contrat (-31 K€) ; les économies sur l'entretien du matériel roulant (- 43 K€) ; la renégociation des contrats de prestations, révision et optimisation des périmètres : réduction des charges d'entretien (-20 K€), économie sur les fournitures d'entretien à la suite d'un important travail de rationalisation, économie durable sur la fourniture de papier essuie main par l'installation de sèche main dans les bâtiments publics.
- **Le renforcement des opérations d'investissement génératrices d'économies de fonctionnement** : la Ville privilégie des investissements productifs permettant de réduire les coûts de fonctionnement récurrents (énergie, mécaniques, espaces verts, etc.), en modernisant ses équipements et en améliorant l'efficacité opérationnelle. Il s'agit par exemple de dépenses d'investissement mobilisées en faveur de la rénovation de l'éclairage public (100 000 € de nouveaux crédits) ou d'installation de panneaux photovoltaïques (100 000 € de nouveaux crédits) - cf. *infra*.

2. **Les charges de personnel (chap. 012) : 17 770 000 € (-0,2%)**

Ce chapitre concerne la masse salariale de la Ville. Ce poste représente 59% des dépenses réelles de fonctionnement.

L'état du personnel fixe l'effectif pourvu sur emplois budgétaires en ETPT (équivalent temps plein annuel travaillé) à 356 au 1^{er} janvier 2026. Pour 2026, il est prévu une diminution de 0,2% par rapport au BP 2025 en tenant compte :

- D'un effet GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) ;
- De la mise en place d'une participation forfaitaire de 26 € mensuels pour tout agent adhérent au contrat de prévoyance proposé par la commune à compter du 1^{er} janvier 2026, soit 85 000 € ;
- De l'instauration au 1^{er} octobre 2026 de la cotisation mobilité régionale et rurale (+0.15) soit 13 600 €. Afin de soutenir les initiatives régionales en matière de transports (trains régionaux...), la loi de finances pour 2025 a instauré la possibilité de mettre en place le versement mobilité régional et rural. Celui-ci s'ajoute au versement mobilité classique payé par les employeurs ;
- De l'augmentation du taux de cotisation des employeurs territoriaux auprès de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

Dans un contexte de dégradation de la situation financière de la CNRACL, régime auquel sont affiliés les fonctionnaires hospitaliers et territoriaux, les gouvernements de Michel Barnier, puis de François Bayrou, avaient décidé de prendre des mesures assez radicales destinées à améliorer son financement. En effet, compte tenu de la pyramide des âges dans la fonction publique territoriale, et si aucune décision n'était prise à court terme, le déficit de la CNRACL continuerait de se creuser de manière significative dans les années à venir, entraînant par conséquent une dégradation notable de la trajectoire financière de la branche vieillesse. Pour tenter d'enrayer cette dégradation, par décret n°2025-86 du 30 janvier 2025, le Premier Ministre de l'époque, François Bayrou, avait décidé de mettre

en œuvre une progression de 12 points des cotisations vieillesse des employeurs territoriaux (pour les agents affiliés à la CNRACL), étalée sur 4 ans (soit un rehaussement du taux de cotisation par paliers de 3 points supplémentaires par an).

A l'échelle nationale, cette progression inédite représente un effort budgétaire majeur pour les collectivités locales, estimé, à terme, à plus de 5 milliards d'euros en année pleine à l'horizon 2028. Pour mémoire, en 2024, une première hausse de seulement + 1 point des cotisations, bien que 4 fois inférieure, avait déjà fait débat entre l'Etat et les collectivités locales, et avait été compensée à ces dernières par une baisse de 1 point d'une autre cotisation sociale (baisse de 1 point qui est d'ailleurs devenue caduque en 2025).

A l'échelle locale, les conséquences de cette décision sont considérables, et ce d'autant plus qu'elles vont continuer de s'accroître par paliers entre 2026 et 2028. Pour la Ville de Mauguio Carnon, l'application en 2026, du second palier de hausse représente une **charge** de fonctionnement **supplémentaire de 230 000 €**. Si cette trajectoire n'est pas remise en cause dans le PLF 2027, ou à l'avenir, les conséquences budgétaires s'avéreront donc considérables pour la Ville, comme pour l'ensemble des collectivités locales.

La commune réalise des économies en maîtrisant les heures supplémentaires et le recours aux emplois saisonniers, tout en conservant une politique de gestion des ressources humaines attractive.

3. Atténuation de produits : 1 556 000 € (+46%)

Ce chapitre inclus notamment le DILICO (dispositif de lissage conjoncturel) - 620 000 € prévu au BP 2026. Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est revu à la hausse en 2026 avec un montant prévisionnel de 487 250 €. Le reversement de la taxe de séjour est maintenu à hauteur de 470 000 € au bénéfice de l'office du tourisme.

4. Charges de gestion courante : 3 261 000 € (+2,4%)

Ce chapitre recense l'ensemble des aides versées aux associations et aux organismes satellites. L'engagement de la Ville auprès des acteurs sociaux et associatifs, qui contribuent au déploiement d'un service public solidaire et inclusif, reste fort :

- Un soutien aux structures partenaires (CCAS) pour répondre aux besoins croissants liés aux crises économiques et sociales : la subvention versée par la commune au CCAS, nécessaire à l'équilibre de son budget, est fixée à 500 000 €, en diminution par rapport au BP 2025 (-114 000 €) du fait du résultat excédentaire constaté sur le budget du CCAS ;
- Le soutien au tissu social, sportif et culturel de la commune porté par les associations se poursuit en 2026, avec un montant total de subventions de 629 539 € ;
- La participation au SDIS34 (service départemental d'incendie et de secours) évolue légèrement à la hausse (+ 8 400 €) pour atteindre 1 066 000 € en 2026 ;
- La participation versée à l'OMT atteint 151 000 € (économie de 84 500 €) du fait du dynamisme du produit de la taxe de séjour reversé à l'office et des résultats excédentaires constatés dans le budget de l'OMT.
- Les admissions en non-valeur (242 500 €) financées par une reprise sur provisions en recette de fonctionnement.

5. Les charges financières (intérêts de la dette) : 435 000 € (-11,2%)

Le montant inscrit au BP 2026 pour les charges financières s'élève à 435 000 €, en diminution de 11% par rapport au BP 2025. Ce montant comprend 420 000 € d'intérêts d'emprunts ainsi que 15 000 € au titre des intérêts courus non échus (ICNE). Cette évolution traduit une gestion active et maîtrisée de la dette.

Conclusion

Grâce à une gestion rigoureuse et proactive, la collectivité préserve ses engagements fondamentaux et propose un budget rigoureux et équilibré dont la nouvelle municipalité pourra disposer. En maîtrisant ses dépenses et sans activer le levier fiscal, la collectivité préserve les niveaux d'épargne et la santé financière de la collectivité.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 978 000 € au BP 2026. A noter que les montants mentionnés ci-dessous intègrent le report des restes à réaliser du BP 2025 et le résultat N-1.

Les recettes suivent la même progression que les dépenses dans la mesure où elles sont alimentées, principalement, par les subventions d'investissement (dont le rythme de perception suit celui de la réalisation des travaux) et, le cas échéant, par l'emprunt (mobilisé en fonction du volume des dépenses à réaliser).

La fin de mandat se traduit logiquement par une diminution des recettes réelles d'investissement (-51,1% par rapport au BP 2025), le budget étant principalement consacré à la finalisation des projets en cours, sans lancement de nouveaux équipements afin de laisser à la nouvelle équipe la faculté de définir ses priorités d'investissement. La future équipe municipale pourra ajuster ces prévisions en cours d'exercice, en fonction des besoins, par le biais d'une décision modificative.

Les recettes d'investissement	BP+DM 2025	Reste à réaliser 2025	BP 2026	TOTAL (=RAR + BP 2026)	Évolution BP 25 / TOTAL
Subventions d'investissement	2 766 856,00 €	276 530,00 €	1 403 315,37 €	1 679 845,37 €	-39,3%
Emprunts	2 845 500,00 €	- €	- €	- €	-100,0%
Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	-
Subventions d'équipements versées	393 000,00 €	- €	- €	- €	-
Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	-
Immobilisations en cours	2 313 771,75 €	500 000,00 €	402 089,87 €	902 089,87 €	-61,0%
Dotations et fonds divers (FCTVA, TLE, Récupération de TVA EDF)	1 702 609,20 €	- €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	-23,6%
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 360 351,55 €	- €	2 008 433,26 €	2 008 433,26 €	47,6%
Autres immobilisations financières	37 791,50 €	37 791,20 €	19 840,30 €	57 631,50 €	52,5%
Produit des cessions	800 000,00 €	- €	30 000,00 €	30 000,00 €	-96,3%
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	12 219 880,00 €	814 321,20 €	5 163 678,80 €	5 978 000,00 €	-51,1%
Virement de la section de fonctionnement	2 406 120,00 €		2 626 000,00 €	2 626 000,00 €	9,1%
Opérations ordre transf. entre sections	1 480 000,00 €		1 600 000,00 €	1 600 000,00 €	8,1%
Opérations patrimoniales	105 000,00 €		105 000,00 €	105 000,00 €	0,0%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 991 120,00 €		4 331 000,00 €	4 331 000,00 €	8,5%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	16 211 000,00 €	814 321,20 €	9 494 678,80 €	10 309 000,00 €	-36,4%

1. Les subventions d'investissement : 1 679 845 € (-39%)

Afin d'optimiser le plan de financement de ses opérations d'aménagement et d'entretien du patrimoine, la commune a engagé une stratégie de recherche de fonds basée sur une planification pluriannuelle et le renforcement de son réseau de partenaires. Différents dispositifs sont ainsi mobilisés, par exemple la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), le PITE (programme des interventions territoriales de l'Etat) et le Fonds vert pour l'Etat ; le Plan Littoral 21 et le Fonds européen de développement régional (FEDER) pour le conseil régional ; le FAIC (Fonds départemental d'aide aux commune) pour le conseil départemental.

Le prévisionnel de 2026 est construit à partir des prévisions d'encaissements des subventions notifiées (dont le report des montants prévus au BP 2025 mais non encaissés sur l'exercice), d'une part, et de la prospective des subventions attendues mais non notifiées, d'autre part. Au vu du contexte national (coupes budgétaires dans les fonds de l'Etat et les dotations aux agences) et local (tensions sur le budget du Conseil départemental), une approche prudentielle est privilégiée concernant la prospective de nouveaux financements.

Dans ce chapitre, le cofinancement génère des recettes prévisionnelles à hauteur de 1,3 M€ en 2026 (le chapitre intègre également 360 000 € au titre des amendes de police). De nouvelles demandes de financement seront déposées auprès des partenaires dès lors que la nouvelle équipe municipale aura défini et priorisé les investissements à réaliser.

2. Les emprunts : pas de nouvel emprunt en 2026

Aucun nouvel emprunt n'est inscrit au BP 2026. La commune finance ses dépenses d'investissement sur ses propres ressources et n'a pas prévu de recours à l'endettement cette année. La future équipe municipale pourra toutefois ajuster le budget en fonction des besoins via une décision modificative, et recourir à un emprunt si nécessaire.

3. Dotations et fonds divers : 1 300 000 € (-23,6%)

Ce chapitre regroupe notamment les recettes issues du FCTVA, estimées à 1 000 000 € au BP 2026, et le produit de la taxe d'aménagement, prévu à hauteur de 300 000 €.

4. Les excédents de fonctionnement capitalisés : 2 008 433 € (+47,6%)

Ils permettent de financer les reports de crédits (dépenses engagées non mandatées au 31/12/2025) de façon anticipée dès la présentation du budget primitif pour plus de lisibilité et de transparence. Celui-ci est en hausse par rapport au BP 2025, il s'élève à 2 008 433 €.

2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	BP+DM 2025	Reste à réaliser 2025	BP 2026	TOTAL (=RAR + BP 2026)	Évolution BP 25 / TOTAL
Immobilisation incorporelles	548 561,00 €	202 300,00 €	151 444,00 €	353 744,00 €	-35,5%
Subvention d'équipement versées	931 922,00 €	697 400,00 €	474 020,00 €	1 171 420,00 €	25,7%
Immobilisations corporelles	8 683 231,30 €	1 192 280,00 €	4 227 750,32 €	5 420 030,32 €	-37,6%
Immobilisations en cours	3 349 842,65 €	500 000,00 €	991 331,22 €	1 491 331,22 €	-55,5%
Dotations, fonds divers et réserves	665 000,00 €	- €	100 000,00 €	100 000,00 €	-85,0%
Remboursement de la dette en cours	890 000,00 €	- €	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €	23,6%
Autres immobilisations financières	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,0%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	15 088 556,95 €	2 591 980,00 €	7 064 545,54 €	9 656 525,54 €	-36,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	316 700,00 €		316 700,00 €	316 700,00 €	0,0%
Opérations patrimoniales	105 000,00 €		105 000,00 €	105 000,00 €	0,0%
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	421 700,00 €		421 700,00 €	421 700,00 €	0,0%

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	15 510 256,95 €	2 591 980,00 €	7 486 245,54 €	10 078 225,54 €	-35,0%
D001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ				230 774,46 €	
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES				10 309 000,00 €	

Sur le mandat, près de 54 M€ auront été investis au profit des Melgoriens et Carnonnais (cf. PPI annexé). Le PPI incarne l'orientation de l'action municipale. Les opérations mentionnées ci-dessous relèvent de projets en cours de finalisation pour lesquels des dépenses d'investissement seront réalisées en 2026 ainsi que des dépenses d'investissement nécessaires au fonctionnement des services. Elles peuvent être succinctement présentées selon les axes prioritaires suivants :

2.1. L'amélioration du cadre de vie

➤ La requalification de la station balnéaire

Les objectifs poursuivis par l'ambitieux programme de requalification de la station balnéaire ont été multiples (notamment conciliation du développement touristique, de la préservation du patrimoine naturel et de la valorisation du cadre de vie ; développement d'un tourisme 4 saisons ; apaisement de la station ; renaturation).

Cette opération majeure du mandat a mobilisé 9,6 M€ (dont 3,1 M€ de subventions) qui ont servi :

- ♦ La restructuration de l'entrée de ville, avec création d'un parking également relai de mobilités douces (covoiturage, vélos, bornes de recharge électriques, arrêt de bus)
- ♦ Le réaménagement de l'avenue des Comtes de Melgueil, avec piste cyclable, noue (fosse végétalisée) et voie piétonne ;
- ♦ La requalification de l'esplanade du Port et du quai Meynier pour renforcer la centralité commerciale du Port et allier environnement urbain et végétalisation affirmée ;
- ♦ La requalification du parvis de la capitainerie ;
- ♦ Le réaménagement de la rue de la plage et de l'avenue Grassion Cibrand.

Le programme s'est achevé en 2025 (marqué notamment par les travaux des avenues des Comtes de Melgueil et Grassion Cibrand). La clôture financière de l'opération se fera en 2026, avec plus de 840 K€ de crédits de paiement.





- **L'entretien des voiries** : 568 100 € sont inscrits au BP 2026 (dont 350 000 € pour le programme de réfection des voiries et des chemins communaux) ;
- La modernisation de **l'éclairage public et des réseaux électriques**, qui permet de réaliser des économies d'énergie : 100 000 € (+ 168 600 € de report) ;
- La création d'un **barreau de liaison**, sous maîtrise d'ouvrage du conseil départemental : 120 000 € (et 80 000 € de report) ;
- La **sécurité** : 305 750 € (+ 15 000 € de report), dont 231 350 € dédiés à la **vidéoprotection**).

2.2. La transition écologique

La Ville déploie un certain nombre d'actions spécifiques pour promouvoir la transition écologique et adapter les usages et les équipements au changement climatique.

- En concertation avec les équipes des établissements et les parents d'élèves, la Ville a réalisé en 2025 un ambitieux programme de **renaturation et de désimperméabilisation du groupe scolaire MONNET** (pour un montant total de 1,3 M€ dont 359 760 € de subventions). Dans une démarche de préservation de la ressource en eau et d'amélioration du confort thermique, les objectifs ont été de favoriser le cycle naturel de l'eau, de lutter contre les îlots de chaleur, de développer la biodiversité et de sensibiliser et d'instruire au monde du vivant. Bien que réalisée en 2025, cette opération donnera lieu au paiement de certaines factures en 2026, conformément aux engagements financiers prévus. 10 000 € sont inscrits au BP 2026 (+ 100 500 € de crédits reportés)



- L'installation de **panneaux photovoltaïques** à hauteur de 100 000 € sur les équipements communaux (gymnase Beugnot et boulodrome Vernisse de la Plaine des sports)
- L'entretien et la création d'**espaces verts** (50 000 €)

2.3. L'entretien et le développement des équipements contribuant au bien-vivre ensemble

La Ville entretient et développe ses équipements publics afin qu'ils puissent être vecteurs de lien social et contribuer au bien-vivre ensemble. Ainsi, le BP 2026 prévoit :

- **Les réaménagements du boulodrome lyonnais (AP/CP).** La Ville a lancé une opération de reconstruction du boulodrome Frion et du club-house, situés sur le boulevard de la République, en ceinture immédiate du centre historique. L'opération concerne la démolition partielle d'équipements obsolètes présentant des désordres structurels, en vue de la reconstruction d'un nouveau club-house accompagné de quatre terrains de boule lyonnaise, à destination de l'association La Boule Melgorienne. L'objectif est de développer un projet en cohérence avec son environnement urbain et patrimonial, tout en affirmant une démarche écoresponsable. L'opération s'inscrit pleinement dans une logique de développement durable à travers plusieurs actions concrètes : désimperméabilisation du site, construction raisonnée intégrant le réemploi des matériaux et préservation de la transparence hydraulique. En parallèle, le projet répond aux attentes de la vie associative locale en offrant un cadre adapté à la pratique de la boule lyonnaise. Il favorisera également l'organisation de manifestations conviviales — tournois, rencontres festives, animations locales — propices au renforcement du lien social et à la participation des habitants. Les travaux ont démarré en octobre 2025, l'achèvement est prévu en mai 2026. **579 643 € sont inscrits au BP 2026**



Montant de l'investissement : 750 000 € / Subventions : Région (58 598 € - en instruction) ;
 Département (58 598 € - en instruction)

- L'extension des **vestiaires** des terrains de football de la **Plaine des sports** : 80 000 €
- La requalification de l'espace buvette des **arènes** de Manguio : 10 000 €

En dernier lieu, finalement, le PPI 2026 prévoit :

- Des dépenses affectées à l'entretien du patrimoine scolaire (458 600 € et 69 000 € de report), administratif (185 218 €) et culturel et sportif (488 500 €, dont les vestiaires et l'espace buvette des arènes susmentionnés, et 26 000 € de report)
- Le lancement de la seconde tranche de la **mise en accessibilité** des ERP (50 000 €)
- La **mise en accessibilité** d'arrêts de bus (rue du Mistral et rue Théo Luce) (50 000 €)
- L'installation de sanitaires publics (60 000 € de nouveaux crédits et 49 000 € de report)
- L'acquisition de véhicules et de matériel technique pour un service public de proximité efficace (444 885 € de nouveaux crédits et 98 500 € de report), dont un nouveau bateau pour assurer la traversée entre les rives est et ouest de Carnon (bac à passagers)
- L'acquisition de **logiciels informatiques** à hauteur de 96 000 € (+ 38 500 € de report)

- 141 000 € dédiés aux acquisitions foncières obligatoires (dont les dépenses prévues dans le cadre de la finalisation de la procédure de remembrement des places de stationnement à Carnon) et 288 000 € pour la réserve foncière (dont l'acquisition du Mas du Gardian au Mas des pauvres)

III. CRÉDITS D'INVESTISSEMENT (ET LE CAS ÉCHÉANT DE FONCTIONNEMENT PLURIANNUELS)

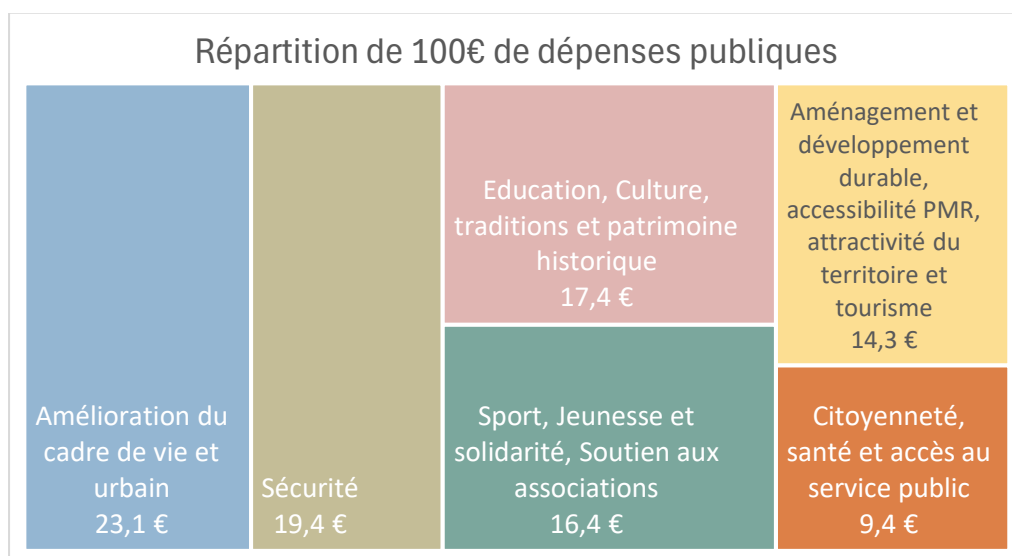
Deux opérations structurantes faisant l'objet d'AP/CP se termineront en 2026 :

N°	LIBELLE	MONTANT DE L'AP	MANDATE SUR 2019	MANDATE SUR 2020	MANDATE SUR 2021	MANDATE SUR 2022	MANDATE SUR 2023	MANDATE SUR 2024	CP 2025	CP 2026
2025-9209	REQUALIFICATION DU BOULODROME LYONNAIS ET DE LA PLACE DE LA PAIX	750 000							170 356	579 644
2019-SDC	SCHEMA DIRECTEUR DE CARNON	9 598 872	98 354	392 112	292 224	1 731 490	1 626 197	3 152 635	1 464 529	841 331

IV. SYNTHÈSE DU BP 2026 PAR POLITIQUES PUBLIQUES

Les politiques publiques se déclinent dans les projets de direction des différents services de la collectivité, selon les objectifs définis par le mandat 2020-2026. La cartographie des politiques publiques permet d'identifier le périmètre de l'action publique et le niveau d'intervention de la collectivité, de clarifier et donner du sens à la commande politique, d'adapter les moyens humains, matériels et financiers pour y parvenir. Véritable outil stratégique, la cartographie permet de capturer la mobilisation des moyens financiers.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser la ventilation des dépenses de fonctionnement et d'investissement du BP 2026, par politique publique, pour 100 € dépensés :



V. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Les soldes intermédiaires de gestion de la Ville (épargne brute ou capacité d'autofinancement, épargne nette) témoignent de l'évolution de la situation financière de la Ville.

	2023	2024	2025	2026 avec DILICO	2026 sans DILICO
Epargne brute	3 867 680	2 392 505	3 584 318	2 120 269	2 740 869
Epargne nette	3 014 081	1 612 462	2 716 593	1 020 269	1 640 869
Taux d'épargne brute (en %)	12,5%	7,4%	11,0%	6,6%	8,5%

➤ Malgré un contexte national contraint, la commune conserve une situation financière saine, avec une épargne brute maintenue à 2,1 M€ grâce aux efforts de rationalisation engagés sur les dépenses de fonctionnement. L'atterrissage 2025 est plus favorable que les estimations réalisées début décembre 2025. Les prévisions de ratios sont ainsi améliorées en 2025 et 2026. Si la suppression du DILICO se confirme et sous réserve que ces crédits soient affectés à l'épargne (autofinancement), le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement seront d'autant plus vertueux.

VI. L'ÉTAT DE LA DETTE

	2023	2024	2025	2026 avec DILICO	2026 sans DILICO
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	7 908 398	10 128 355	12 100 630	11 016 148	11 016 148
Emprunts (art 16 hors 166, 16449 et 1645)	0	3 000 000	2 840 000	0	0
Annuités	1 168 463	1 098 959	1 243 305	1 489 637	1 489 637
Ratio de désendettement	2,0	4,2	3,4	5,2	4,0

➤ Fin 2026, l'encours de dette de la commune de Mauguio Carnon s'élève à 11 M€, avec une **capacité de désendettement de 5,2 années (4 ans sans DILICO)**, inférieure au seuil critique situé autour de 10 à 12 ans. La commune est très peu endettée.

VII. LES RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE AU 1er janvier 2026

Informations financières - ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1795.93
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1922.93
3	Dépenses d'équipement brut / population	837.41
4	Encours de dette / population	724.81
5	DGF / population	0.0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	59.27 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	96.82 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	43.55 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	37.69 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	6.60 %

BUDGET ANNEXE DU PORT DE CARNON

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement	BP+DM 2025	BP 2026	Évolution BP 25 / BP 26
Atténuation de charges	15 000,00 €	15 000,00 €	0,0%
Ventes produits fabriqués, prestations	2 343 581,51 €	2 341 543,07 €	-0,1%
Subventions d'exploitation	- €	- €	-
Autres produits de la gestion courante	200 540,00 €	316 300,00 €	57,7%
Produits exceptionnels	199 338,00 €	1 000,00 €	-99,5%
Reprises sur provisions et dépréciations	110 000,00 €	- €	-100,0%
TOTAL RECETTES RÉELLES	2 868 459,51 €	2 673 843,07 €	-6,8%
Résultat de fonctionnement reporté	391 540,49 €	295 906,93 €	-24,4%
Opérations d'ordre de transfert entre section	72 000,00 €	82 750,00 €	14,9%
TOTAL DES RECETTES INSCRITES AU BUDGET	3 332 000,00 €	3 052 500,00 €	-8,4%

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au BP 2026 sont estimées à 2 673 843 €, en diminution de 6,8% par rapport au BP 2025. Cette évolution s'explique principalement par la suppression de produits exceptionnels en 2026 (changement de nomenclature) ainsi que des reprises sur provisions pour dragage comptabilisées sur l'exercice 2025.

1. Ventes de produits fabriqués, prestations : 2 341 543 € (-0,1%)

➤ Ventes de carburant

La vente de carburant, très appréciée par les plaisanciers du Port de Carnon, est assurée par une station ouverte 24h/24 et 7j/7. Les recettes prévues au BP 2026 s'élèvent à 361 000 €.

➤ Prestations de service levage, vente de marchandises et location de tins

Les recettes liées aux prestations de service levage sont anticipées en légère baisse, en lien avec les travaux de réaménagement et de mise en conformité de l'aire de carénage en cours. Les ventes de marchandises ainsi que la location de tins sont estimées de manière prudente. L'ensemble de ces recettes est ainsi estimé à 77 543 € au BP 2026.

➤ Locations annuelles

Les recettes provenant des locations annuelles sont prévues en augmentation par rapport au BP 2025, pour s'établir à 1 755 000 € au BP 2026. Cette augmentation est en lien avec la stratégie d'optimisation du plan de mouillage.

➤ Escales et droits de quai

Les recettes prévisionnelles liées aux escales et aux droits de quai sont estimées en hausse au BP 2026, pour un montant de 148 000 €. Ces recettes sont en hausse (+36%). En effet, le Port de Plaisance de Carnon est classé 2^{ème} Port d'escale pour son accueil et la qualité des services proposés sur l'application Navily depuis cet été.

2. Autres produits de la gestion courante : 316 300 € (+57,7%)

Ce chapitre inclut notamment les recettes exceptionnelles issues de remboursement des services fiscaux (le dégrèvement CET), les amodiations terrestres, la redevance pour le stockage à terre (30 000 € HT + 6% du chiffre d'affaires).

3. Produits exceptionnels : 1 000 €

Une baisse de produits exceptionnels est anticipée au BP 2026 (-99%).
 En 2025, un dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices avait été perçu.

4. Reprise sur provisions et dépréciations : néant

Aucune reprise sur provision n'est inscrite en 2026, les opérations de dragage étant désormais achevées.

5. Résultat de fonctionnement reporté : 295 906 € (-24,4%)

Il s'agit de la reprise du résultat anticipé N-1, 295 906 € au BP 2026 (-24,4% par rapport au BP 2025)

6. Opérations d'ordre de transfert entre section : 82 750 € (+14,9%)

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement	BP+DM 2025	BP 2026	Évolution BP 25 / BP 26
Charges à caractère général (dépenses pour le fonctionnement du service)	1 572 850,00 €	1 281 000,00 €	-18,6%
Charges de personnel et frais assimilés	842 800,00 €	824 000,00 €	-2,2%
Autres charges de gestion courante	77 250,00 €	50 000,00 €	-35,3%
Charges financières	84 000,00 €	117 500,00 €	39,9%
Charges exceptionnelles	13 600,00 €	4 000,00 €	-70,6%
Dotations aux provisions	251 500,00 €	251 000,00 €	-0,2%
Impôts sur les sociétés	50 000,00 €	- €	-100,0%
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	2 892 000,00 €	2 527 500,00 €	-12,6%
Virement à la section d'investissement	- €	25 000,00 €	-
Opération d'ordre de transfert entre sections	440 000,00 €	500 000,00 €	13,6%
TOTAL DES DÉPENSES INSCRITES AU BUDGET	3 332 000,00 €	3 052 500,00 €	-8,4%

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BP 2026 s'élèvent à 2 527 500 €, soit une baisse de 12,6% par rapport au BP 2025. Cette évolution résulte principalement des efforts engagés sur les charges à caractère général et l'absence de travaux de dragage en 2026.

1. Les charges à caractère général : 1 281 000 € (-18,6%)

Les principales évolutions à noter en 2026 pour les charges à caractère général sont, d'une part, des dépenses obligatoires et incompressibles :

- L'augmentation des frais de maintenance (+18,5 K€) ;
- Les frais d'études et la maîtrise d'œuvre liés du futur dragage sont prévus au BP 2026 (+16 K€) ;
- Impôts et taxes : taxes foncières et CFE, CVAE (+13,9 K€) ;
- Le maintien des prestations de propreté et de surveillance du Port.

D'autre part, des économies réalisées par l'absence d'opération de dragage en 2026 (-126 K€), la collecte des déchets sur le port confiée à la communauté d'agglomération (-19 K€), la suppression d'une prestation de maître-chien (-28 K€) et la baisse des consommables (-10 K€).

2. Les dépenses de personnel et frais assimilés : 824 000 € (-2,2%)

Dans le cadre d'une politique visant à renforcer les compétences et à optimiser l'utilisation des ressources, la commune a décidé de limiter les recrutements. Elle privilégie désormais la formation continue de ses agents afin de développer leur polyvalence et de mutualiser certaines fonctions supports avec la Ville de Mauguio Carnon. Dans ce contexte, le BP 2026 anticipe une baisse des charges de personnel de 2,2%.

3. Autres charges de gestion courante : 50 000 € (-35,3%)

Ce montant correspond aux frais informatiques des logiciels métiers déployés par le Port.

4. Charges financières : 117 500 € (+39,9%)

Avec le nouvel emprunt, les charges financières 2026 s'élèvent à 110 000 € pour les intérêts de la dette, et 7 500 € pour les ICNE.

5. Charges exceptionnelles : 4 000 € (-70,6%)

Les charges exceptionnelles pour le BP 2026 sont prévues à hauteur de 4 000 €. Il s'agit d'une provision pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

6. Dotations aux provisions et dépréciations : 251 000 € (-0,2%)

Afin d'établir des modalités d'exploitation pérennes de dragages futurs, le port a confié au bureau d'études CISMA Environnement la définition de son programme pluriannuel des dragages d'entretien. La proposition d'un programme pluri-annualisé de gestion vise à organiser et planifier les dragages pour les 20 prochaines années. Il s'appuie sur une étude historique des travaux passés (périodicité, technique d'extraction, volumes, qualité des sédiments, filières de valorisation des sédiments) qui permet de proposer un scénario de phasage des opérations : un dragage tous les 4 ans à hauteur de 1 M€, une **provision budgétaire de 250 000 € par an**.

II. LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement	BP+DM 2025	Reste à réaliser 2025	BP 2026	TOTAL (=RAR + BP 2026)	Évolution BP 25 / TOTAL
Subventions d'investissement	353 196,30 €	- €	1 275 965,89 €	1 275 965,89 €	261,3%
Emprunts et dette assimilées	1 356 300,00 €	700 000,00 €	650 000,00 €	1 350 000,00 €	-0,5%
TOTAL DES RECETTES RÉELLES	1 709 496,30 €	700 000,00 €	1 925 965,89 €	2 625 965,89 €	53,6%
Virement de la section de fonctionnement	- €		25 000,00 €	25 000,00 €	-
Opérations ordre transfert entre sections	440 000,00 €		500 000,00 €	500 000,00 €	13,6%
Opérations patrimoniales	40 000,00 €		60 000,00 €	60 000,00 €	50,0%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	480 000,00 €	700 000,00 €	585 000,00 €	585 000,00 €	21,9%
R001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ				227 234,11 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES				3 438 200,00 €	

Les recettes réelles d'investissement inscrites au BP 2026 s'élèvent à 2 625 965 €, soit une hausse de 53,6% par rapport au BP 2025. Cette progression s'explique principalement par la prévision de subventions d'investissement, en lien avec l'avancement des travaux de modernisation du Port.

1. Les subventions d'investissement :

Afin d'optimiser le plan de financement de ses opérations de modernisation du Port, la Ville s'est engagée dans une démarche de valorisation et de co-construction de son plan de financement avec ses partenaires financiers. Ainsi, l'Etat, la Région et le Département ont été sollicités à travers différents dispositifs, dont le programme des interventions territoriales de l'Etat (PITE), le Plan Littoral 21 et le fonds européen de développement régional (FEDER).

Le prévisionnel 2026 repose, d'une part, sur les prévisions d'encaissement des subventions déjà notifiées et, d'autre part, sur une estimation des subventions attendues mais non encore notifiées. Ces financements concernent notamment la « Base nautique d'avenir », la transition numérique, le jardin des Dunes, la requalification des pontons à flots et des rampes de mise à l'eau, la réalisation de nouveaux sanitaires pour les plaisanciers, ainsi que les travaux relatifs à l'aire de carénage (système de traitement des eaux et ateliers).

2. Les emprunts

Un emprunt de 1 350 000 € est prévu au BP 2026 pour financer les travaux liés à la modernisation du Port (dont 700 000€ de report 2025).

3. Les recettes d'ordres d'investissement :

Ces recettes correspondent aux amortissements de biens en cours d'amortissement et au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

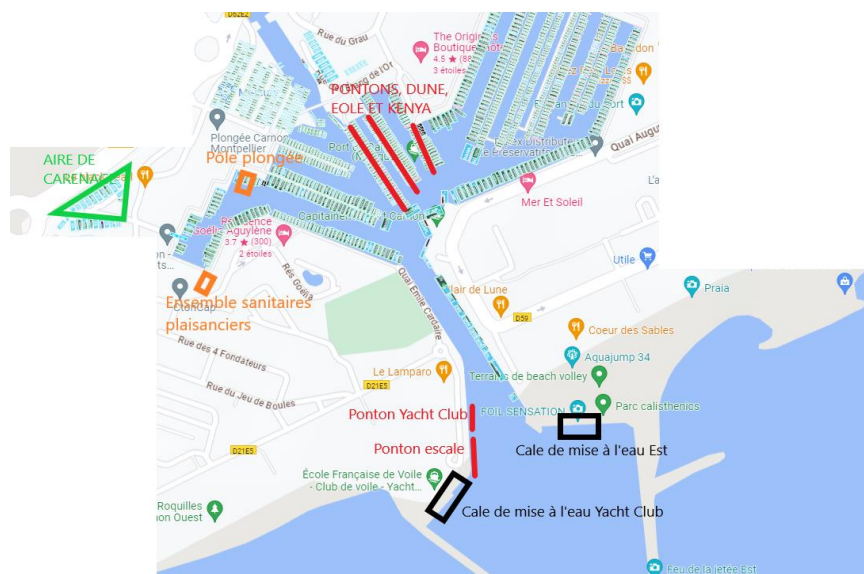
2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	BP+DM 2025	Reste à réaliser 2025	BP 2026	TOTAL (=RAR + BP 2026)	Évolution BP 25 / TOTAL
Immobilisation incorporelles	20 000,00 €	12 800,00 €	- €	12 800,00 €	-36,0%
Immobilisations corporelles	215 980,00 €	3 610,00 €	27 211,14 €	30 821,14 €	-85,7%
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	-
Total des opérations d'équipement	2 638 520,00 €	793 500,00 €	2 208 328,86 €	3 001 828,86 €	13,8%
Remboursement de la dette en cours	255 000,00 €	- €	250 000,00 €	250 000,00 €	-2,0%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	3 129 500,00 €	809 910,00 €	2 485 540,00 €	3 295 450,00 €	5,3%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 000,00 €		82 750,00 €	82 750,00 €	14,9%
Opérations patrimoniales	40 000,00 €		60 000,00 €	60 000,00 €	50,0%
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	3 241 500,00 €	809 910,00 €	2 628 290,00 €	3 438 200,00 €	6,1%

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 3 295 450 € pour le BP 2026. Port à fort enjeu de développement, préparé aux évolutions de la filière nautique, le port porte aujourd'hui plusieurs projets de renouvellement et d'adaptation de ses infrastructures et services afin de construire une offre portuaire de référence en Occitanie.

Le PPI (annexé) du port de Carnon s'élève à environ 7,3 M€ jusqu'à 2026, et 3 M€ sont prévus sur l'exercice 2026 (2,2 M€ au BP 2026 + 809 K€ de report 2025). Le PPI incarne la nécessaire transition vers une station balnéaire requalifiée et consolide les orientations du Port autour des axes suivants.

► Moderniser les infrastructures portuaires et adapter le port aux évolutions de la filière nautique pour un nautisme durable



Inclus dans le schéma directeur CARNON 2030, le port de Carnon a engagé de nombreux travaux d'infrastructures pour moderniser ses équipements et déployer des solutions techniques innovantes en cohérence avec les objectifs de développement durable de ses activités et les préoccupations environnementales, maritimes et littorales.

Pour répondre aux évolutions de la filière nautique et développer une offre portuaire de référence, le port a souhaité engager des études de faisabilité en vue de la modernisation et de l'adaptation de ses infrastructures obsolètes. Modernisation, requalification et lutte contre les obsolescences constituent les maîtres mots de ce programme de réalisations prévu en 2026, qui comprend :

- La **requalification** et reconfiguration **des pontons** dans le secteur Dune, Eole, Kenya, du ponton Yacht Club et la sécurisation des cales de mise à l'eau Est et Ouest par la pose de revêtements antidérapants (BP 2026 : 1 238 328 €)
- Les études préalables pour la modernisation de la zone Est, 50 000 € sont inscrits au BP 2026.
- La **mise en conformité de l'aire de carénage** (BP 2026 : 800 000 € et 306 400 € de report 2025)
 Dans un contexte de gestion durable de la ressource en eau, le Port a engagé un projet de modernisation de l'aire de carénage fondé sur une approche globale du cycle de l'eau, en lien étroit avec les services de la DREAL Occitanie. Le dispositif retenu repose sur un système de traitement des eaux en circuit fermé, permettant leur recyclage, leur traitement et leur réutilisation pour les opérations de carénage. Ce projet vise à réduire significativement le recours à l'eau potable, à atteindre un taux de recyclage de 70 % des eaux utilisées et à préserver la qualité des eaux portuaires ainsi que la biodiversité. Les travaux d'installation de l'unité de traitement et de modernisation du système de collecte ont débuté en novembre 2025, avec une mise en service prévue en janvier 2026. La requalification et la mise en conformité des ateliers et locaux de l'aire de carénage font parallèlement l'objet d'études en cours.



► **Déployer des actions en faveur d'un port propre actif en biodiversité**

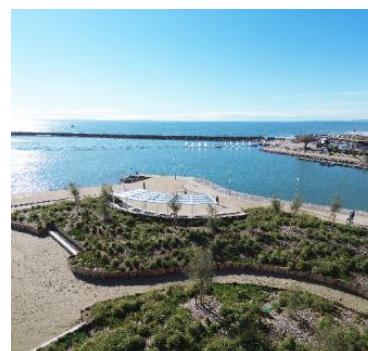
Les actions en matière de propreté constituent un axe stratégique d'amélioration continue pour le port, en raison de son ouverture sur la station balnéaire et de la forte fréquentation estivale. Les dispositifs déjà déployés — plan saisonnier de collecte des déchets, intervention régulière d'une balayeuse-laveuse et présence d'un cantonnier à vélo cargo électrique durant la saison nautique — traduisent la volonté de la collectivité de garantir une qualité environnementale exemplaire auprès des usagers et visiteurs.

Dans cette continuité, le projet « Port propre actif en biodiversité » prévoit en 2026 la modernisation des équipements de collecte par l'installation de poubelles de tri et la mise à disposition de kits déchets, afin de limiter la production de déchets à la source et d'améliorer leur gestion. Cette opération, inscrite au **BP 2026** pour un montant de **120 000 €**, renforce l'engagement du port en faveur de la propreté, du respect du cadre de vie et de la préservation de la biodiversité.

► Améliorer l'environnement immédiat du port par l'aménagement du JARDIN DES DUNES

Report 2025 : 219 600 €

Entièrement repensé et libéré de la voiture, l'avant-port sera réorganisé afin de le rendre à un usage piétonnier et de dégager ainsi la vue sur la mer. Cette nouvelle interface sur le front de mer sera entièrement végétalisée afin de former un continuum d'espace public unifié entre le quai Auguste Meynier, la place Cassan, le front de mer, et la rive droite du canal. Ce nouvel espace de détente et de contemplation, ouvert sur la mer, sera propice à la balade et aux animations.



1. Les autorisations de programme et crédits de paiement

N°	LIBELLE	MONTANT DE L'AP	MANDATE SUR 2021	MANDATE SUR 2022	MANDATE SUR 2023	MANDATE SUR 2024	MANDATE SUR 2025	CP 2026
2020-927	MODERNISATION DE LA ZONE TECHNIQUE EST ET SES AOT	1 967 610	73 728	94 582			49 986	50 000
2025-942	REQUALIFICATION DES PONTONS A FLOTS ET RAMPES DE MISE A L'EAU	1 300 000					61 671	1 238 329

III. L'ÉTAT DE LA DETTE

	2023	2024	2025	2026
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	2 549 172	2 303 218	2 052 191	3 196 394
Emprunts (art 16 hors 166, 16449 et 1645)	600 000	0	0	1 350 000
Annuités	328 993	340 021	328 716	367 500

Conclusion

Le budget du Port de Carnon repose sur un équilibre stratégique entre optimisation des recettes, maîtrise des dépenses et investissements ciblés, garantissant sa modernisation, son développement durable et son attractivité comme moteur économique et touristique pour le territoire.

BUDGETS CONSOLIDÉS (VILLE ET PORT DE CARNON)

BUDGETS 2026	Fonctionnement	Investissement
BUDGET PRINCIPAL	34 209 000 €	10 309 000 €
BUDGET ANNEXE DU PORT	3 052 500 €	3 438 200 €
BUDGETS CONSOLIDÉS	37 261 500 €	13 747 200 €